

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
PRESIDENCE DU CONSEIL DES MINISTRES
MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

REPUBLIQUE ^{D(M.B.)}POPULAIRE DU CONGO

Travail-Démocratie-Paix

  E C R E T : N° 82/013 /PR/PCM/MDN.-

Portant inscription au Tableau d'Avancement au Titre de l'année 1981 et nomination des Officiers de l'Armée Populaire Nationale.-

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES.-

-   D. B. (/U - La Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/U - La loi 25/80 du 13 Novembre 1980 portant amendement de l'Article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/U - La loi 17/61 du 16 Janvier 1961, portant Organisation et Recrutement des Forces Armées de la République ;
(/U - L'Ordonnance 1/69 du 6 Février 1969 modifiant la loi 11/66 du 22 Juin 1966 portant création de l'Armée Populaire Nationale ;
(/U - L'Ordonnance 31/70 du 18 Août 1970 portant Statut Général des Cadres de l'Armée Populaire Nationale ;
(/U - Le Décret 70/357 du 25 Novembre 1970 portant Avancement dans l'Armée ;
D. C. F. (/U - Le Décret 74/355 du 28 Septembre 1974 portant création du Comité de Défense ;
(/U - Le Décret 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/U - Le Décret 80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;

SUR PROPOSITION DU COMITE DE DEFENSE

D E C R E T E

Article 1er :- Sont inscrits au Tableau d'Avancement au titre de l'année 1981 et nommés pour compter du 1er Juillet 1981.

A V A N C E M E N T C O L E

Pour le Grade de Lieutenant:

A R M E E D E T E R R E

I N F A N T E R I E

Sciences Sociales:

Les Sous-Lieutenants :

.../...

(2)

- OKEMOU	Edouard	C.S.
- MOUANDZA	Alphonse	-"-
- BIKAKOURI	Ignace-Remy	-"-
- NDONGO	Firmin	-"-
- TALANTSY	Georges-Bertin	-"-
- ETITIE	Jérôme	-"-

T O P O G R A P H I E

Les Aspirants :

- MBANI	Edouard	C.S.
- BONGO	Valentin	-"-
- EBARA	Maxime-Emmanuel	-"-
- NIANGA	Antoine	-"-
- BANIEKOUNA	Alphonse	-"-

INGENIEUR DE PONTS ET CHAUSSEES:

- MALONGA	Jean-Bricc	-"-
- TOUTIRI	Cornaille	-"-
- NKOUNKOU	Jean-José	-"-

Pour le Grade d'Aspirant:

I N F A N T E R I E

Sciences humaines

Le Sergent-Chef:

- BAKENGA	Alphonse	-"-
-----------	----------	-----

S A N T E

Les Sergents:

- NGOUAMBA-KISSAMBOU	Jean-Fidèle	-"-
- OKOUMA-MOBAMBI	Georges	-"-

DEFENSE ANTI AERIENNE

- SAMBA-MAKANGOU	Dioudonné	-"-
------------------	-----------	-----

Sciences Economiques:

- KISSANGOULA	Jean-Mario-Joseph	-"-
- BEGONE	Jean-Fario	-"-

.../...

(3)

Article 2:- Le Ministre Délégué à la Présidence de la République, chargé de la Défense Nationale et le Ministre des Finances sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Décret qui sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

FAIT A BRAZZAVILLE, le 8 JANV. 1982

Par le Président du Comité Central
du Parti Congolais du Travail, Prési-
dent de la République, Chef de l'Etat,
Président du Conseil des Ministres,

Colonel Damass SASSOU-NGUESSO.-

Le Premier Ministre, Chef
du Gouvernement,

Le Ministre Délégué à la Prési-
dence de la République, chargé
de la Défense Nationale,

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Colonel Raymond Damaso N'GOLLO.-

POUR Le Ministre des Finances,
EN MISSION
LE MINISTRE DU PLAN

Moussa.-